



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

IGÉSR

INSPECTION GÉNÉRALE  
DE L'ÉDUCATION, DU SPORT  
ET DE LA RECHERCHE

Bienvenue!

## PLAN NATIONAL DE FORMATION

### ACCOMPAGNEMENT DE LA RÉNOVATION :

- **CERTIFICATION DE SPÉCIALISATION SECTEUR SPORTIF – CSE2S**
- **UNITÉ FACULTATIVE SECTEUR SPORTIF – UF 2S → UF3S**

**JEUDI 12 MARS**

# PROGRAMME DU PNF 2026 – Rénovation de la filière secteur sportif

**Trois demi-journées (en visio. de 14h à 17h)**

- **J1 – 12 mars** : le CSE2S → Mise en œuvre et point d'attention
- **J2 – 13 mars** : le CSE2S → questions/réponses et évaluation  
l'UF 3S → présentation générale

**Mise en place dans les établissements. Partage possible de questions ou difficultés sur une application.**

- **J3 – 10 juin** : Questions/réponses - Mutualisation sur les deux formations de la filière.

# Ce séminaire a été préparé par ...

- Emmanuelle Lhuillier et Tracy Toussaint pour la DGESCO

## Cinq inspectrices et inspecteur :

- Véronique Eloi- Roux, IGESR, groupe EPS
- Amelle Chouikh, IA-IPR EPS, académie de Nancy-Metz
- Colette Henry, IEN Eco-gestion, académie de Lille
- Delphine Plancq, IA-IPR EPS, académie de Lille
- Richard Skarniak, IA-IPR EPS, académie de Strasbourg

## Trois enseignants d'EPS

- Yann Gournay, Lycée Senez - Henin-Beaumont (acad. Lille)
- Melinda Le Coq, Lycée Rosa Parks – Rostrenen (acad. Rennes)
- Nadège Lorenzon, Lycée Amélie Zucher – Wittelsheim (acad. Strasbourg)

## Les modalités pratiques de ces webinaires

- Vous êtes TRÈS nombreux ;
- Nous sommes en visio ...
  - Pas de possibilités d'interventions ou questions à l'oral
  - Questions possibles via la messagerie instantanée
  - Réponses soit dans la messagerie, soit par oral, au moment des temps dédiés
  - Questions orales possibles vendredi de 14h à 15h (en sous groupes) mais attention --- Micros coupés !
- Les webinaires sont enregistrés ; le diaporama sera à votre disposition.

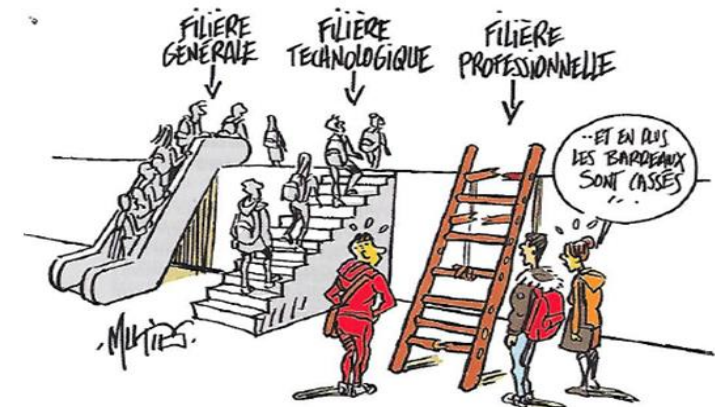
**MERCI DE VOTRE COMPRÉHENSION**

# PROGRAMME du 12 Mars 2026

- **14h00** : Ouverture du séminaire et propos introductifs sur l'enjeu de la filière « secteur sportif »
- **14h15** : Présentation des principaux éléments pour la mise en œuvre du CSE2S MAPS
- **14h45** : Témoignages d'enseignants, professeurs d'EPS : exemples de mises en œuvre
- **15h30** : Articulation entre formation en lycée et expérience professionnelle.
- **15h45** : Questions / réponses (via le chat).
- **16h00** : Pause
- **16h15** : Témoignage d'inspecteurs sur les points majeurs du pilotage de ce dossier en académie
- **16h30** : Témoignage d'une délégation de région académique jeunesse, engagement et sport (DRAJES) sur la coopération nécessaire entre les périmètres « jeunesse et sports » et « éducation nationale » : l'exemple des Hauts de France.
- **16h45** : Intervention de la direction des sports (DS) sur quelques points d'attention : Tests d'exigences préalables, EPMS et Carte professionnelle.

# INTRODUCTION

- Seule filière de formation initiale dans le secteur sportif pour les élèves de bac pro. ;
- Le « sport » est un facteur d'accrochage, facteur de réussite ;
- Un contexte global favorable au « sport » : héritage des jeux, nation sportive, Grenelle des métiers du sport (juin 2024), secteur en tension, ... ;
- Importance de la complémentarité avec les autres formations proposées : BPJEPS (CREPS), CQP (branche professionnelle), DEUST (STAPS).



# INTRODUCTION

- Seule filière de formation initiale dans le secteur sportif pour les élèves de bac pro. ;
- Le « sport » est un facteur d'accrochage, facteur de réussite ;
- Un contexte global favorable au « sport » : héritage des jeux, nation sportive, Grenelle des métiers du sport (juin 2024), secteur en tension, ... ;
- Importance de la complémentarité avec les autres formations proposées : BPJEPS (CREPS), CQP (branche professionnelle), DEUST (STAPS).

Position politique sensible ...

# CONTEXTE ACTUEL DE LA FILIÈRE (données 2024)

## Unité Facultative Secteur Sportif (UF 2S)

**Arrêté du 20 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 8 juillet 2021**

Préparée pendant la formation au baccalauréat, donnant une "coloration" du diplôme pour certaines filières tertiaires (sur 2 ans) et industrielles (sur 3 ans).

**Equivalence UC1 et UC2 BPJEPS**

Biquilification/ alternance/ pluriactivités

125 lycées  
1 400 élèves

## CS AG2S

**Arrêté du 13 avril 2018**

Certificat de spécialisation "animation et gestion de projets dans le secteur sportif", anciennement mention complémentaire.

400h + 18 semaines PFMP

**Equivalence UC1 et UC2 BPJEPS**

55 lycées  
500 élèves

## CS E2S

**Arrêté du 14 janvier 2022 et Arrêté du 8 novembre 2024 portant modification du code du sport**

Certificat de spécialisation "encadrement "encadrement secteur sportif", accessible accessible aux jeunes titulaires de l'UF2S ou l'UF2S ou du CS AG2S.

3 mentions : APT, AAN, AF

400h + 18 semaines PFMP

**Equivalence UC3 et UC4 BPJEPS**

24 lycées  
140 élèves

# POURQUOI LA RÉNOVATION ?



## Échéance RNCP

La fiche RNCP de la mention complémentaire AG2S est arrivée à échéance le 01/01/2025, **reconduite pour un an suite à la CPC du 12 novembre 2024.**



## Évolution du BPJEPS

Le BPJEPS "activités pour tous" devient "multi-activités physiques ou sportives sportives pour tous", conformément à la loi de 2018 imposant la construction de blocs de compétences.

*Arrêté du 9 novembre 2024 portant création de la mention «multi-activités physiques ou sportives pour tous» du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité «éducateur sportif»*

*Arrêté du 18 novembre 2024 portant équivalence avec le ou les blocs de compétences communs (BC1 et BC2) du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport*



## Adaptation nécessaire

Nécessité d'adapter le contenu des formations du secteur sportif au nouveau BPJEPS et de définir le nouveau certificat de spécialisation.

# RÉNOVATION EN COURS

## Unité Facultative Secteur Sportif (UF 2S)

**Arrêté du 20 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 8 juillet 2021**

Préparée pendant la formation au baccalauréat, donnant une "coloration" du diplôme pour certaines filières tertiaires (sur 2 ans) et industrielles (sur 3 ans).

**Equivalence UC1 et UC2 BPJEPS**

Biquilification/ alternance/ pluriactivités

**UF3S : arrêté  
publié**

## CS AG2S

**Arrêté du 13 avril 2018**

Certificat de spécialisation "animation et gestion de projets dans le secteur sportif", anciennement mention complémentaire.  
400h + 18 semaines PFMP

**Equivalence UC1 et UC2 BPJEPS**

**CSE2S Rénové : arrêté  
publié**

Articulation avec le BPJEPS

## CS E2S

**Arrêté du 14 janvier 2022 et  
Arrêté du 8 novembre 2024 portant  
modification du code du sport**

Certificat de spécialisation "encadrement secteur sportif", accessible aux jeunes titulaires de l'UF2S ou du CS AG2S.  
3 mentions : APT, AAN, AF  
400h + 18 semaines PFMP

**Equivalence UC3 et UC4 BPJEPS**

## DÉCISIONS après discussions avec la branche professionnelle

- Recentrage du certificat de spécialisation sur l'option APT (MAPS) : une seule option.
- Ajout d'un bloc de compétences / au BPJEPS autour de la sensibilisation / connaissance des métiers du secteur sportif (Bloc 4)
- Les tests d'exigence préalable (TEP) restent identiques à ceux du BPJEPS APS (cf. article 4)
- Conservation de l'article 5 de l'arrêté : « La formation est ouverte par décision du recteur prise après une concertation avec le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) qui se fonde notamment sur les caractéristiques du tissu associatif local, l'existence de partenariats et besoins locaux en matière d'emploi, ainsi que sur un examen du projet d'organisation de la formation par l'établissement, en lien avec l'inspecteur pédagogique référent. »

## DÉCISIONS après discussions avec la branche professionnelle

- Recentrage du certificat de spécialisation sur l'option APT (MAPS) : une seule option --- Multi activités physiques ou sportives pour tous.
- Ajout d'un bloc de compétences / au BPJEPS autour de la sensibilisation / connaissance des métiers du secteur sportif (Bloc 4)
- Les tests d'exigence préalable (TEP) restent identiques à ceux du BPJEPS APS (cf. article 4)
- Conservation de l'article 5 de l'arrêté : « La formation est ouverte par décision du recteur prise après une concertation avec le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) qui se fonde notamment sur les caractéristiques du tissu associatif local, l'existence de partenariats et besoins locaux en matière d'emploi, ainsi que sur un examen du projet d'organisation de la formation par l'établissement, en lien avec l'inspecteur pédagogique référent. »

DEPLOIEMENT RÉGULÉ



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Le CS E2S – MAPS

IGÉSR

INSPECTION GÉNÉRALE  
DE L'ÉDUCATION, DU SPORT  
ET DE LA RECHERCHE

**Arrêté du 2 décembre 2025** portant création de la spécialité « encadrement secteur sportif option multi-activités physiques ou sportives pour tous » de certificat de spécialisation et fixant ses modalités de délivrance.





RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Le CS E2S – MAPS

IGÉSR

INSPECTION GÉNÉRALE  
DE L'ÉDUCATION, DU SPORT  
ET DE LA RECHERCHE

**Arrêté du 2 décembre 2025** portant création de la spécialité « encadrement secteur sportif option multi-activités physiques ou sportives pour tous » de certificat de spécialisation et fixant ses modalités de délivrance.



73 lycées présents sur Parcoursup (58 lycées enseignement public)

**En préparation : Un guide d'accompagnement pédagogique**

# Ce que contiendra le GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE (GAP)

- Rappel des objectifs et des métiers envisagés
- Les publics visés ; les attendus dans Parcoursup
- Les attendus à l'entrée : tests d'exigence préalable (TEP) et premiers secours citoyen (PSC)
- Les conditions d'ouverture et l'implantation académique
- Les partenariats
- Quelques éléments de calendrier

# LE CSE2S RÉNOVÉ – CS E2S MAPS

Les principaux éléments de sa mise en œuvre

Colette Henry  
Richard Skarniak

# Préambule – Contexte et objectifs de la réforme

## Durée et volume horaire

La formation est organisée sur un volume d'environ 540 heures, complétées par 12 semaines de PFMP.

## Lisibilité de l'offre

Renforcer la lisibilité de l'offre de formation.

## Public cible

Le CSE2S s'adresse prioritairement aux titulaires d'un baccalauréat professionnel, en particulier à ceux ayant suivi l'unité facultative secteur sportif.

## Sécuriser les parcours

Sécuriser les parcours des élèves et apprentis.

## Certificat unique

Créer un certificat unique (CSE2S) en remplacement des anciens diplômes (AG2S/E2S).



# Préambule – Contexte et objectifs de la réforme

## Précisions :

Hétérogénéité académique dans l'attribution des heures dans la DGH :  
Entre 15h et 25h, en HP, en HSA ou en HSE ...

Attention ... la garantie d'une formation de qualité et à la hauteur du BPJEPS ---

Horaires élèves en lycée doivent être suffisants mais 15h ne permettent pas d'assurer le suivi des élèves en PFMP, les évaluations, concertation -  
-- Moyens propres des lycées.

## Durée et volume horaire

La formation est organisée sur un volume d'environ 540 heures, complétées par 12 semaines de PFMP.

## Lisibilité de l'offre

Renforcer la lisibilité de l'offre de formation.

## Public cible

Le CSE2S s'adresse prioritairement aux titulaires d'un baccalauréat professionnel, en particulier à ceux ayant suivi l'unité facultative secteur sportif.

## Sécuriser les parcours

Sécuriser les parcours des élèves et apprentis.

## Certificat unique

Créer un certificat unique (CSE2S) en remplacement des anciens diplômes (AG2S/E2S).



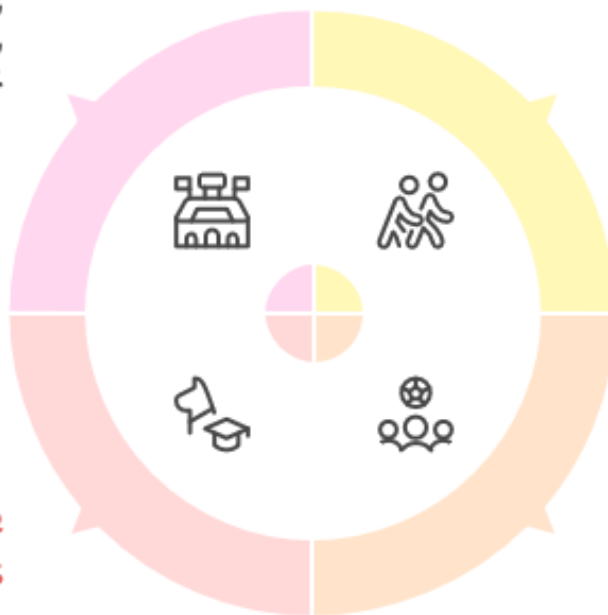
# Où et comment exercer après le CSE2S ?

## Exemples de structures employeuses

Collectivités locales, associations sportives, bases de loisirs, hôtellerie de plein air.

## Animation d'activités physiques

Animation d'activités physiques pour tous, dans diverses organisations.



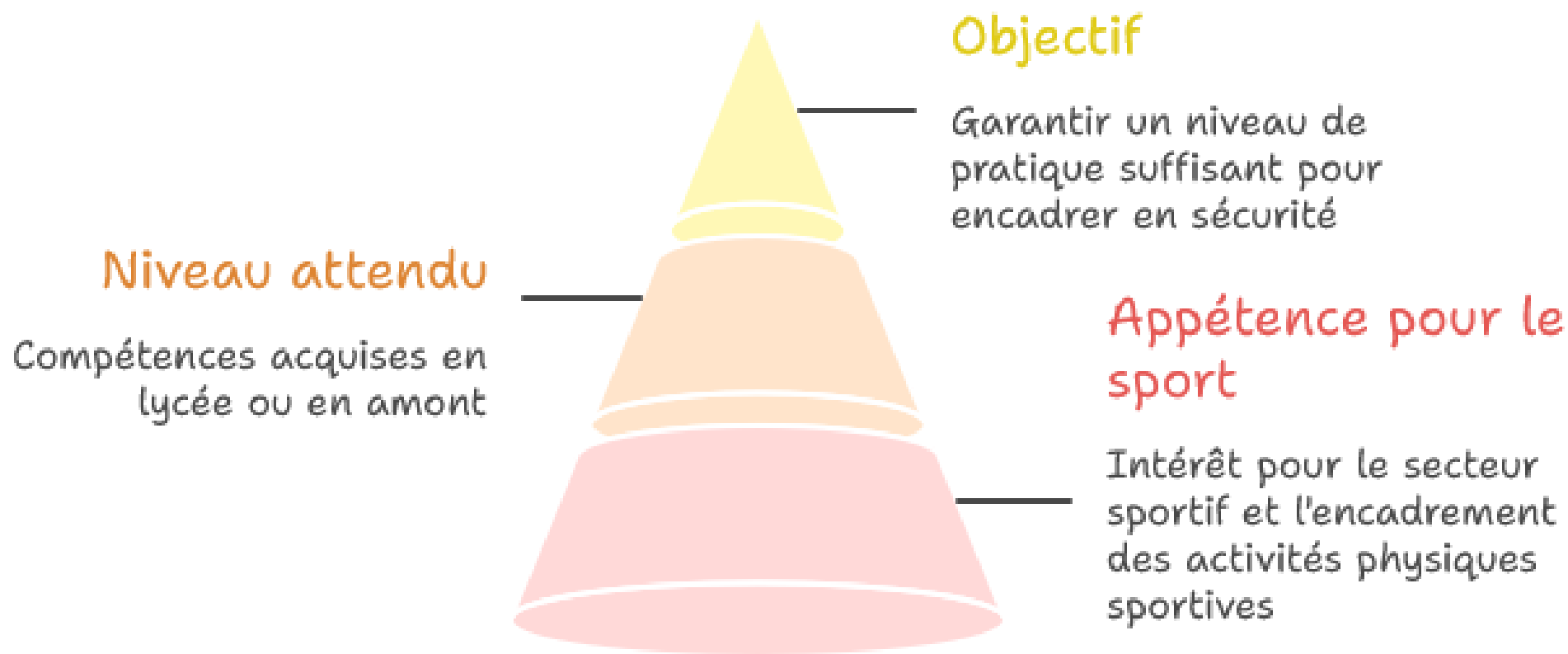
## Poursuite d'études

Poursuite d'études dans divers domaines sportifs (BPJEPS, DEUST, Licence STAPS, DE JEPS, DES JEPS, etc).

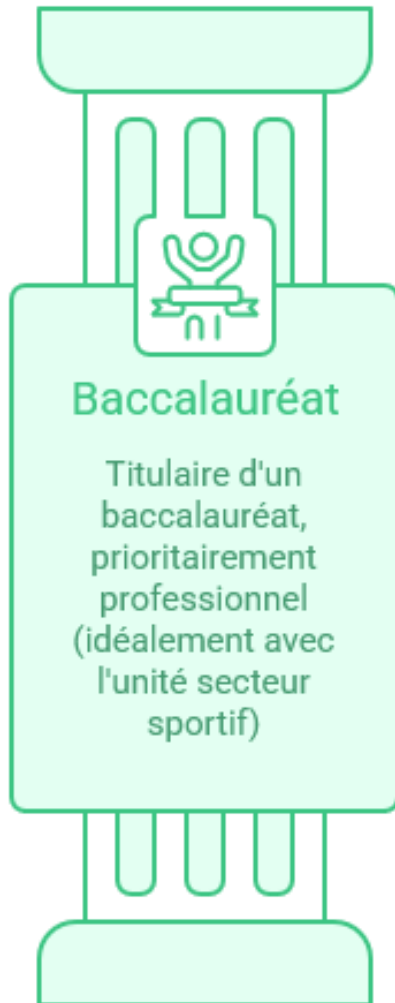
## Participation à des projets sportifs

Participation à la conception et à la réalisation de projets sportifs.

## Les publics – Profil et attendus



# Les attendus dans Parcoursup



# Tests d'Exigence Préalable (TEP)



## Test Luc Léger

Test de course à pied pour évaluer l'endurance.

1



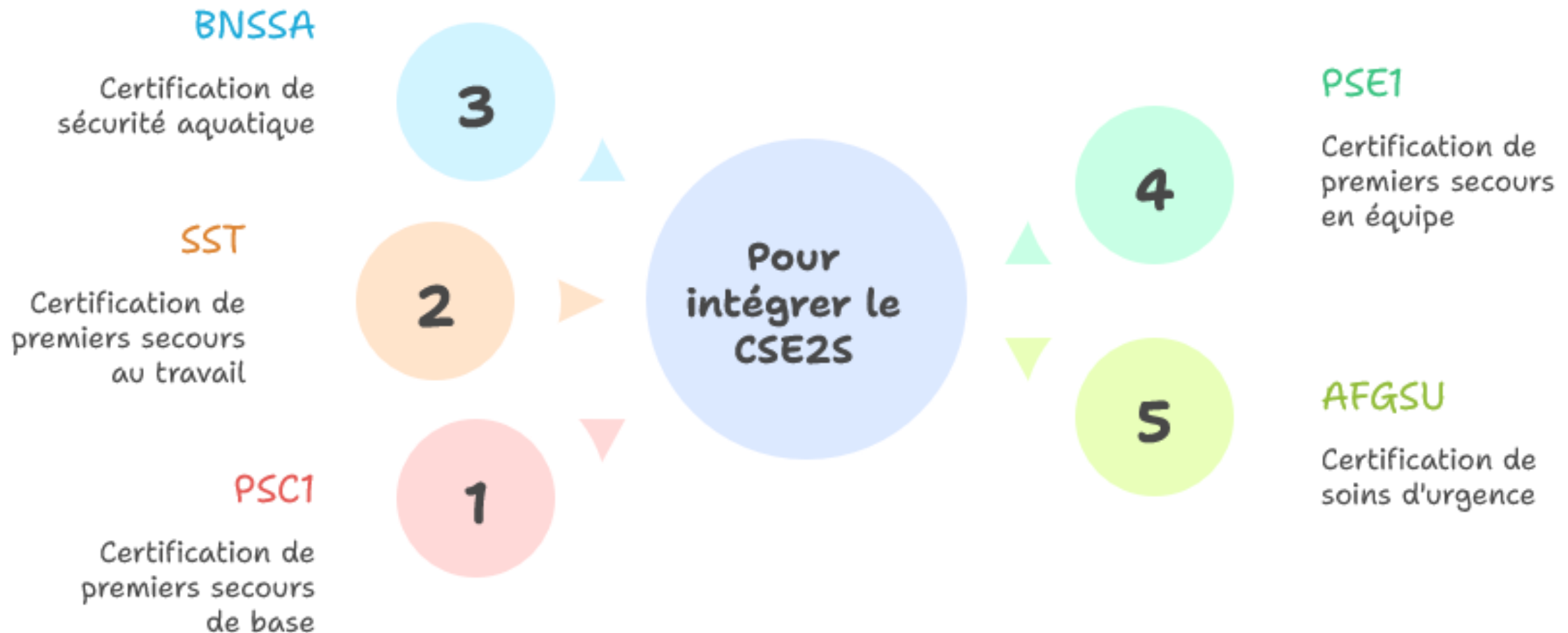
## Parcours habileté motrice

Parcours chronométré pour évaluer les compétences motrices.

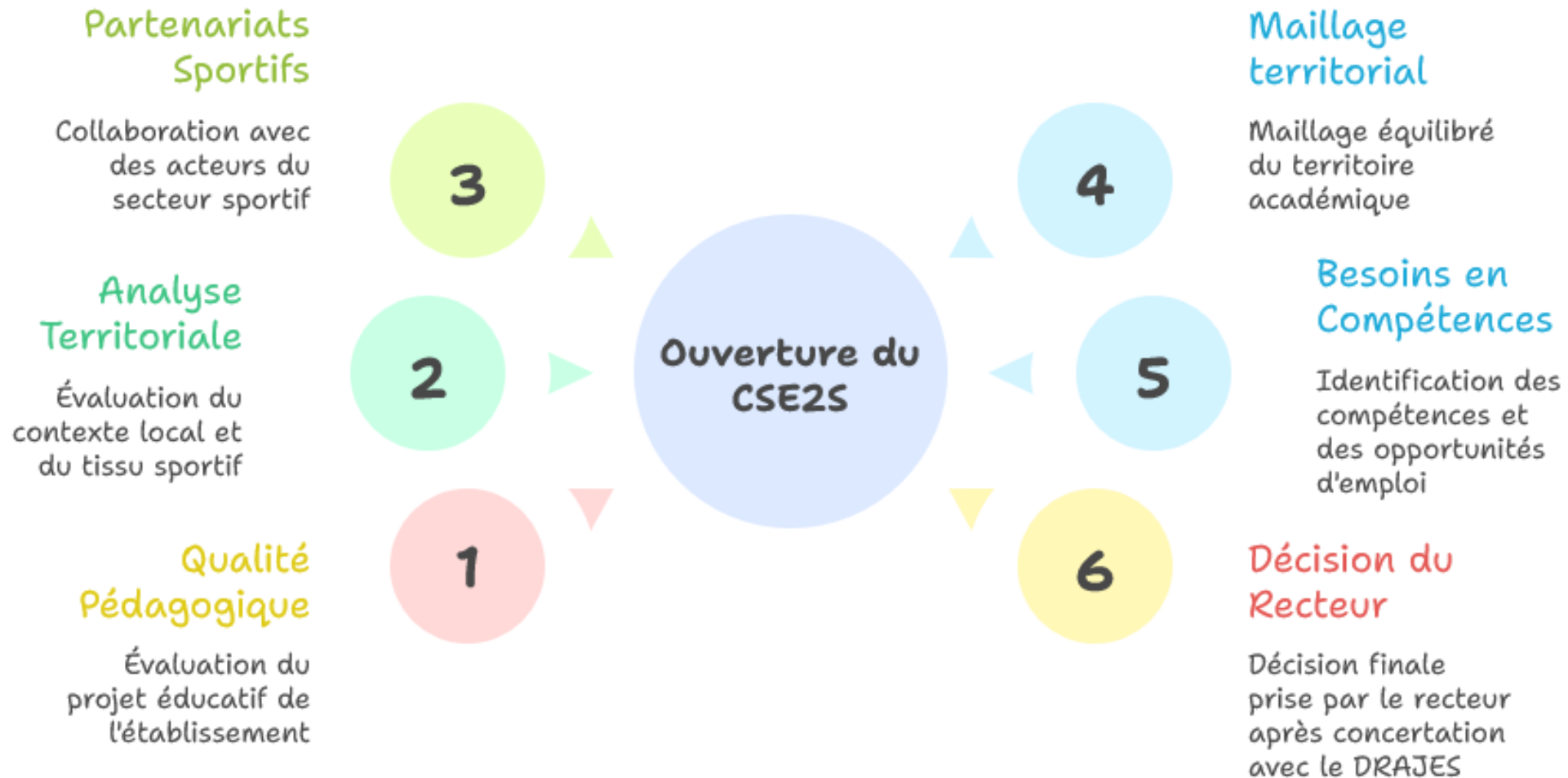
2

- ✓ Attestation délivrée par DRAJES / établissements habilités
- ✓ Maillage académique recommandé

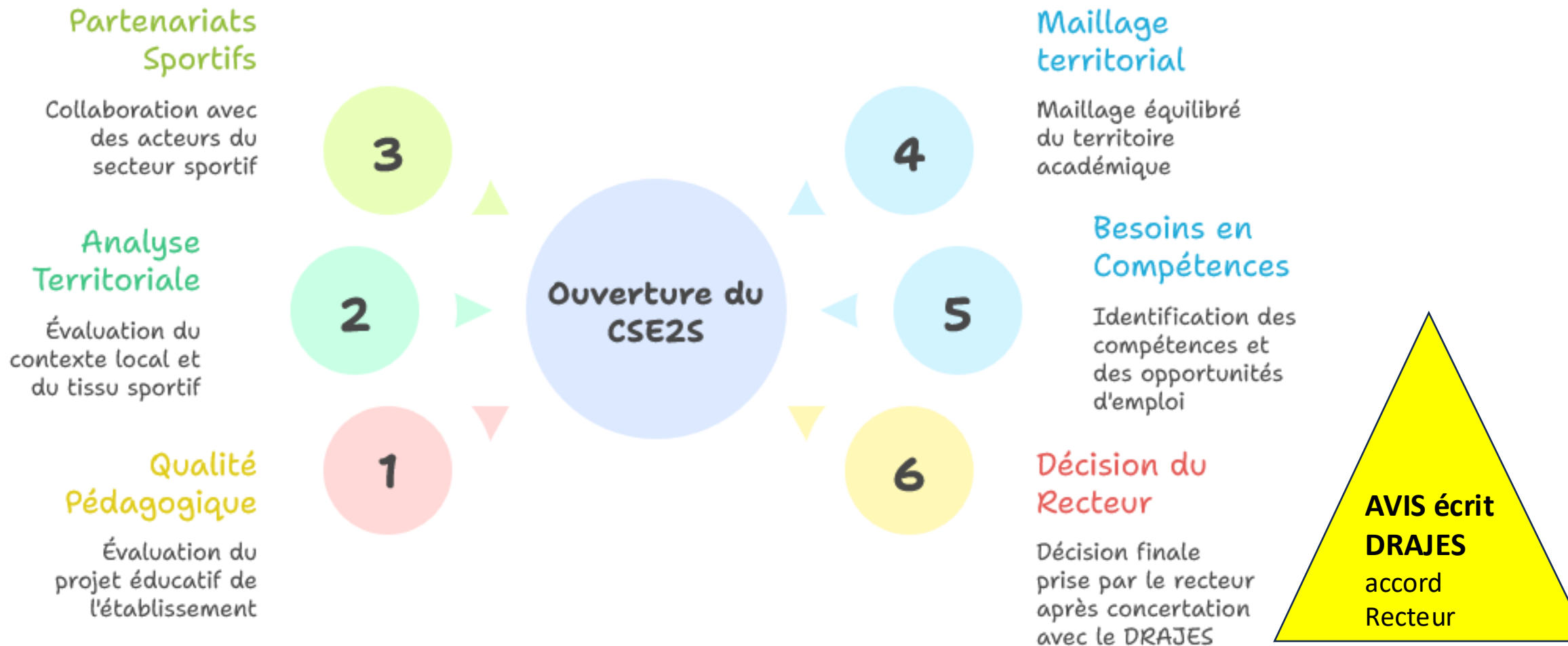
# PSC et équivalents



# Comment ouvrir un CSE2S dans un établissement ?



# Comment ouvrir un CSE2S dans un établissement ?

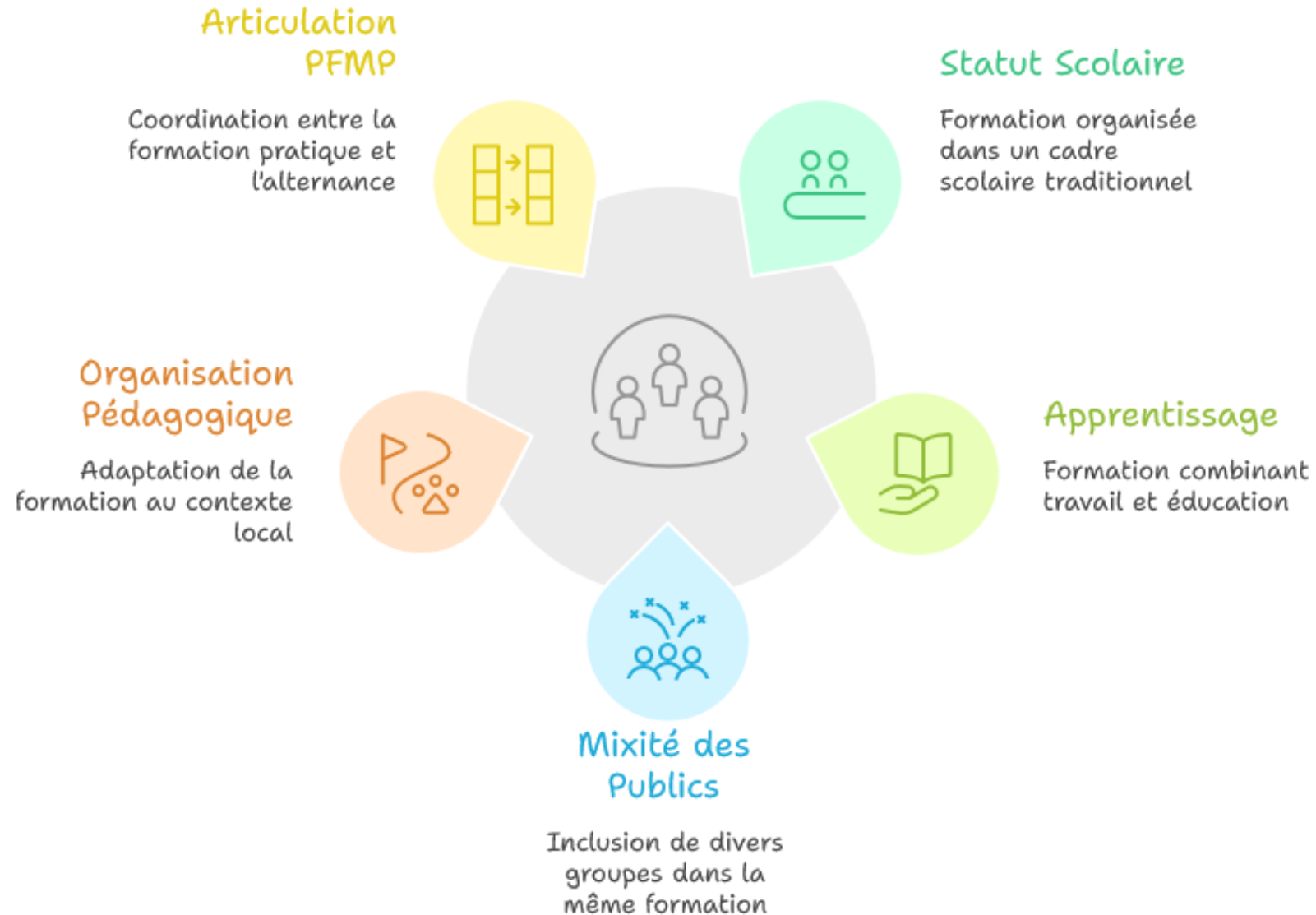


# Comment ouvrir un CSE2S dans un établissement ?

## Projet pédagogique :

- Organisation de la formation (environ 540 heures) et des 12 semaines de PFMP
- Le projet pédagogique s'appuie sur les 4 pôles d'activité du référentiel :
  - Conception et mise en œuvre de projets d'animation...
  - Valorisation des activités et des projets d'une structure...
  - Conception, animation et évaluation, en sécurité, des séances et des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure
  - Conduite de son parcours professionnel dans le secteur sportif
- **Organisation**
  - Un professeur d'EPS identifié comme référent de la formation
  - Des partenariats structurés avec les acteurs du secteur sportif (associations, collectivités territoriales, structures privées)
  - Une mixité de publics à envisager

# Points de vigilance sur la mixité des publics



# Quels partenariats mobiliser ?

## Acteurs du secteur sportif

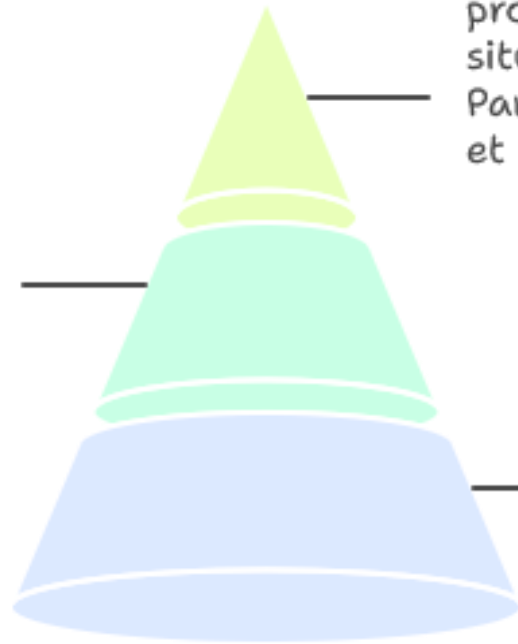
Clubs sportifs et associations  
Comités départementaux et régionaux  
Collectivités territoriales (services des sports, ETAPS)  
Structures privées du secteur sportif  
Services de l'État (SDJES)

## Objectifs

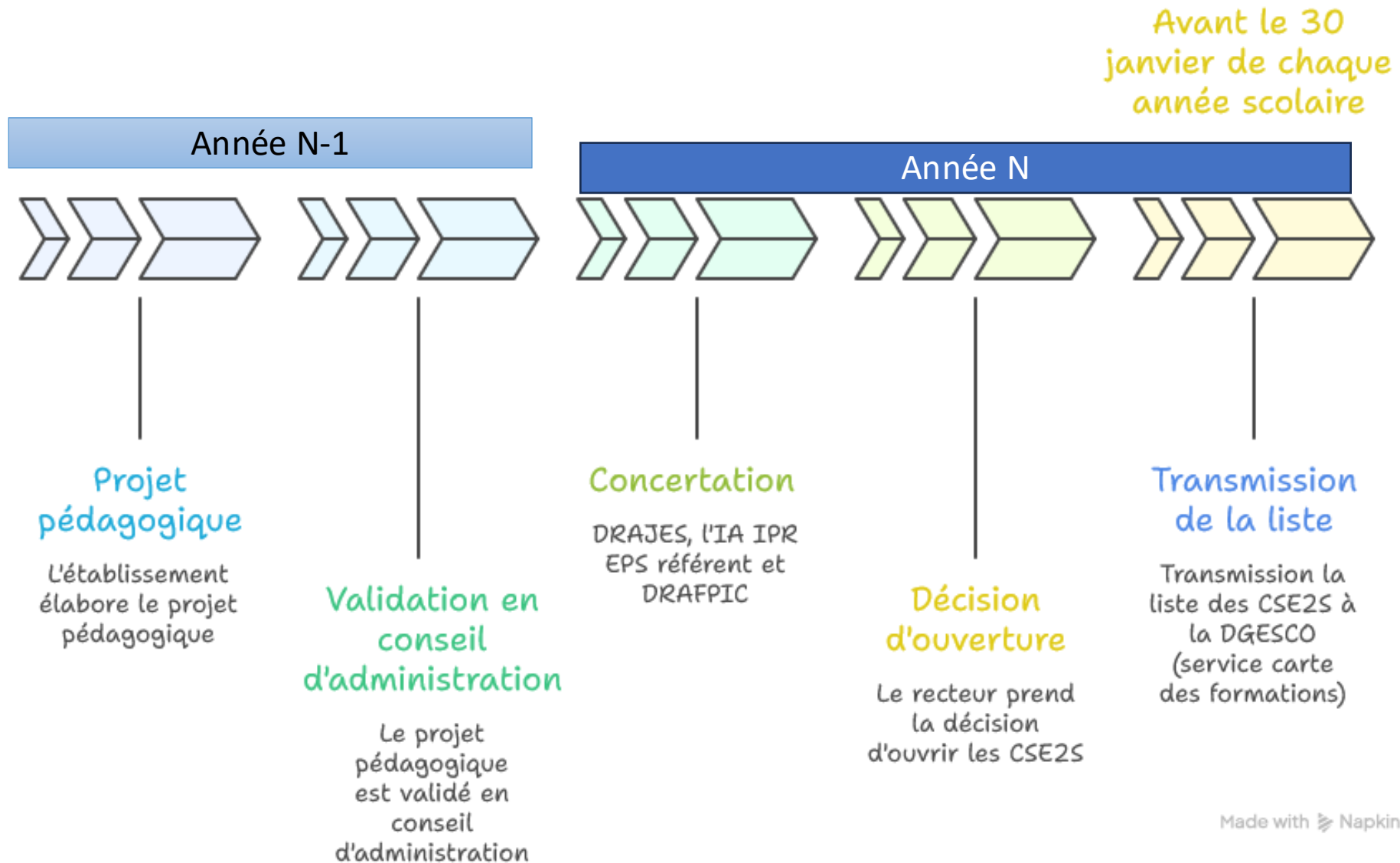
Faciliter l'accueil des élèves en PFMP  
Favoriser la professionnalisation des situations d'apprentissage  
Partager des ressources et des expertises

## Cadre de coopération

Conventions de partenariat, coordination académique



# Calendrier et étapes clés



# FOCUS SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ALTERNANCE FORMATION LYCÉE / PFMP

Melinda Le Coq  
Nadège Lorenzon  
Yann Gournay

# LA MISE EN ŒUVRE DU CS E2S

I. Les questions clés à se poser : les invariants  
(analyse macroscopique)

II. Le principe de l'alternance: focus sur la mise en œuvre -  
exemples (analyse microscopique)

III. L'organisation des enseignements : focus sur la répartition -  
exemples (analyse microscopique)

# I. LES QUESTIONS CLÉS À SE POSER : les invariants

## Analyse macroscopique

Pour développer les compétences ciblées par les 4 blocs du CS E2S, il faut connaître les attendus et se questionner (NON EXHAUSTIF) :

- **La construction/le choix d'une équipe pédagogique interdisciplinaire (ou disciplinaire EPS à condition que...)**
  - Quels enseignants? Quels intervenants ?
  - Pour quels enseignements?
  - Qui coordonne?
- **Les contraintes/spécificités du contexte local**
  - Quelles sont les ressources matérielles (installations sportives) ?
  - Quelles sont les ressources humaines (compétences professionnelles en interne) ?
  - Quelle est la situation géographique de l'établissement?
  - Quelles sont les caractéristiques du groupe CS E2S (effectif/ mixité du public / provenance des élèves)
  - Quels sont les partenaires locaux existants ?
  - Quelles sont les structures/associations sportives environnantes ?
  - Quelles sont les potentielles structures d'accueil de stage ?

# I. LES QUESTIONS CLÉS À SE POSER : les invariants

## Analyse macroscopique

- **Le principe de l'alternance (établissement/structure de stage)**
  - L'emploi du temps : quels jours de présence au lycée ? quels jours/périodes en structures (filées/massées/hybrides)? (**CHOIX** de l'organisation de l'alternance pour garantir une formation de qualité et conforme au BP JPES : 540h / 12 semaines de minimum 30 heures de stage/ 308h sans rémunération par la structure – Article L.124-6 du code de l'éducation).
  - Les structures de stage: lesquelles pour la mise en œuvre et le respect des obligations liées à la formation? quels tuteurs ?
- **L'organisation des enseignements:**
  - Construction d'un « ruban pédagogique » anticipé, partagé et collectif
  - Répartition des « compétences à enseigner » : qui ? Quand ? Sur combien de temps? Sur quelle durée ?
- **L'organisation des épreuves certificatives**
  - Quoi ? Quand ? Qui ? Comment?
- **Autres:**
  - CHOIX pédagogiques : co-intervention ? Semaine d'intégration ? Évaluations formatives ? Bulletins ? Conseil de classe ? Parcoursup ?
  - Espace collaboratif (quelle forme ? Quels outils?)

## II. LE PRINCIPE DE L'ALTERNANCE : focus sur la mise en œuvre

COMMENT ? Pour mettre en œuvre les invariants exposés en amont, par quels moyens et de quelles manières l'équipe va-t-elle procéder pour les décliner localement ?

### ZOOM sur les PFMP (Période de Formation en Milieu Professionnel) :

- **Spécificité d'une temporalité longue de 12 semaines sur une année de formation**
  - Principe de progressivité : de « l'observation/intégration » à « la conduite et l'encadrement »
- **Choix des structures**
  - **Doit répondre au cadre institutionnel : domaines d'activités / publics variés / quantité horaires**
- **Choix des tuteurs**
  - Obligation de diplôme: à minima équivalent à celui de l'élève à former (en formation CS E2S) – Carte pro. à jour ... Lien avec SDJES
  - En capacité d'accompagner nos élèves dans le développement des compétences visées
- **Prise de contact et Organisation de temps de rencontre pour :**
  - Créer et maintenir du lien entre les structures de stage et l'établissement scolaire
  - Assurer un suivi de qualité et effectif de l'élève en stage
  - Faire le bilan « au fil de l'eau » des compétences acquises et/ou à développer
  - Organiser les épreuves certificatives
- **Les outils:**
  - Fiches pré-accord et conventions de stage
  - Livret de suivi de stage
  - Livret tuteur/structure
  - EPMSP : exigence préalable à la mise en situation professionnelle – Lien avec SDJES

## Exemples d'organisation pédagogique en lien avec les modalités d'alternance choisies

**EXEMPLE 1 : → modalité 1 (formule PFMP filée) :** 30 semaines de fonctionnement effectif de la formation au lycée soit 3 jours de présence au lycée – PFMP filées sur les « 2 autres jours » de la semaine.

30 semaines au lycée (équivalent 540h) + équivalent 12 semaines de PFMP	
Stages filés	
Semaines 36 : semaine d'intégration	
Semaines 22 à 26 : organisation épreuves + remontée des notes	
	Présence des élèves au lycée
	PFMP 1 : filée sur l'année (307 h max)
	PFMP 2 : filée sur l'année (307h max)
	Vacances scolaires (vaquées pour les élèves sous statut scolaire)

**Par semaine, un élève a :**

18 heures de cours au lycée et « 2 jours » de PFMP pour un équivalent au maximum de 12,5 heures

ZONE A - Modalité 1	Septembre					Octobre				Novembre				Décembre					Janvier				Février				Mars			Avril					Mai			Juin											
	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26					

ZONE B - modalité 1	Septembre					Octobre				Novembre				Décembre					Janvier				Février				Mars			Avril					Mai			Juin															
	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26									

ZONE C-modalité 1	Septembre					Octobre				Novembre				Décembre					Janvier				Février				Mars			Avril					Mai			Juin															
	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26									

Exemples d'organisation pédagogique en lien avec les modalités d'alternance choisies

**EXEMPLE 1 → modalité 2 (formule PFMP hybride ou mixte) :** 30 semaines de fonctionnement effectif de la formation au lycée – **3 jours de présence au lycée – PFMP sur les 2 autres jours de la semaine avec :** une **PFMP principale** filée sur l'année (exception de 5 semaines) et une **PFMP secondaire** massée et scindée en deux périodes : 2 semaines avant les vacances d'hiver + 3 semaines avant les vacances de février [orientation bloc 1]

**Par semaine, un élève a :**  
18 heures de cours au lycée et  
2 jours de PFMP pour un équivalent de 12.5 heures

30 semaines au lycée (équivalent 540h) + équivalent 12 semaines de PFMP	
Stages filés et massés (mixtes)	
Semaines 36 : semaine d'intégration	
Semaines 22 à 26 : organisation épreuves + remontée des notes	
	Présence des élèves au lycée
	PFMP 1 : principale et filée
	PFMP 2 : Secondaire et massée (projet bloc 1)
	Vacances scolaires (vaquées pour les élèves sous statut scolaire)

ZONE A – Modalité 2	Septembre					Octobre				Novembre				Décembre					Janvier				Février				Mars				Avril				Mai				Juin				
	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25

ZONE B – modalité 2	Septembre					Octobre				Novembre				Décembre					Janvier				Février				Mars				Avril				Mai				Juin				
	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25

ZONE C-modalité 2	Septembre					Octobre				Novembre				Décembre					Janvier				Février				Mars				Avril				Mai				Juin				
	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25

PNF – 12 et 13 mars 2026

Exemples d'organisation pédagogique en lien avec les modalités d'alternance choisies

**EXEMPLE 2 (formule PFMP massée):** 12 semaines de PFMP massées et 20 semaines de cours proposés aux élèves (les semaines d'examen et la semaine de rentrée ont été supprimées des 36 semaines théoriques d'une année).

**Par semaine, un élève a :**  
 27 heures de cours au lycée sur 4 ou 5 jours pendant  
 20 semaines et  
 12 semaines de PFMP (30h par semaine)

30 semaines au lycée (équivalent 540h) + équivalent 12 semaines de PFMP	
Stage massés (12 semaines)	
	Présence des élèves au lycée (540h sur 20 semaines)
	PFMP 1 : massée sur 4 semaines (Projet/bloc 1)
	PFMP 2 : massée sur 8 semaines (2 + 6 : observation + cycle de 6 semaine pour épreuve certificative bloc 3)
	Vacances scolaires par zone (vaquées pour les élèves sous statut scolaire)

<b>ZONE A -</b>	Septembre					Octobre				Novembre				Décembre				Janvier				Février				Mars				Avril				Mai				Juin						
	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26

<b>ZONE B -</b>	Septembre					Octobre				Novembre				Décembre				Janvier				Février				Mars				Avril				Mai				Juin						
	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26

<b>ZONE C -</b>	Septembre					Octobre				Novembre				Décembre				Janvier				Février				Mars				Avril				Mai				Juin						
	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26

Exemples d'organisation pédagogique en lien avec les modalités d'alternance choisies

**EXEMPLE 3 → modalité 1 (formule PFMP hybride ou mixte) : 27 semaines de cours au lycée (20h sur 3 jours et demi) et 8h de PFMP filée dans 2 structures + 5 semaines de PFMP massées = 150 heures**

27 semaines au lycée (équivalent 540h) + équivalent 12 semaines de PFMP (filées et massées)	
	Présence des élèves au lycée (540h sur 27 semaines)
	PFMP 1 : filée ET massée
	PFMP 2 : filée
	Vacances scolaires par zone (vaquées pour les élèves sous statut scolaire)

**Par semaine (sur 27 semaines), un élève a :**  
 20 heures de cours au lycée et  
 8h de PFMP filée (pour un équivalent de 216 heures )  
  
**ET 5 semaines à 30h de PFMP en massée**

ZONE A - Modalité 1	Septembre					Octobre				Novembre				Décembre				Janvier				Février				Mars				Avril				Mai				Juin								
	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26		

ZONE B - Modalité 1	Septembre					Octobre				Novembre				Décembre				Janvier				Février				Mars				Avril				Mai				Juin								
	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26		

ZONE C-Modalité 1	Septembre					Octobre				Novembre				Décembre				Janvier				Février				Mars				Avril				Mai				Juin								
	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26		

Exemples d'organisation pédagogique en lien avec les modalités d'alternance choisies

**EXEMPLE 3 → modalité 2 (formule PFMP hybride ou mixte) : 27 semaines de cours au lycée (20h sur 3 jours et demi) + 28 semaines de PFMP filée (6h) dont 8 semaines de PFMP massées (24h) dans une autre structure**

27 semaines au lycée (équivalent 540h) + équivalent 12 semaines de PFMP (filées et massées)	
	Présence des élèves au lycée (540h sur 27 semaines)
	PFMP 1 : filée (6h sur 28 semaines)
	PFMP 2 : massée (24h sur 8 semaines)
	Vacances scolaires par zone (vaquées pour les élèves sous statut scolaire)

ZONE A - Modalité 2	Septembre					Octobre				Novembre				Décembre					Janvier				Février				Mars				Avril					Mai					Juin				
	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	

ZONE B - Modalité 2	Septembre					Octobre				Novembre				Décembre					Janvier				Février				Mars				Avril					Mai					Juin				
	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	

ZONE C - Modalité 2	Septembre					Octobre				Novembre				Décembre					Janvier				Février				Mars				Avril					Mai					Juin				
	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	

## II. LE PRINCIPE DE L'ALTERNANCE : focus sur la mise en œuvre

Le **CHOIX** du format de formation de l'alternance est de la responsabilité de l'équipe. Pour **GUIDER** ce choix...

Les points de vigilance	
<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Temps de rentrée</b>: à penser et organiser (semaine d'intégration) : nécessaire pour présenter la formation aux élèves et accompagner les recherches de stages</li><li>- <b>Règlementation 308h</b> (<u>Article L.124-6 du code de l'éducation</u>)</li><li>- <b>Période de stage « massée »</b> : penser un retour des élèves au lycée avant les vacances et maintenir le lien avec l'élève (suivi pendant, bilan au retour : lutter contre le décrochage)</li><li>- <b>Variété des lieux de stage</b> : pour répondre aux attendus et contraintes de la formation.</li><li>- <b>Articulation entre PFMP et lycée</b> : complémentarité et cohérence</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Provenance des élèves</b>: internat? Aller/retour au domicile chaque jour ? Mais...</li><li>- <b>Emploi du temps</b> : le mercredi - besoin de « main d'œuvre » dans des structures (activité liée aux compétences professionnelles sur un temps long pour les élèves - à préférer comme jour de stage plutôt qu'un jour au lycée)</li><li>- Organisation des <b>épreuves certificatives</b> en structure: facilitée par l'anticipation de périodes adéquates et choisies des PFMP</li><li>- <b>Contraintes locales</b></li></ul>

# III. L'ORGANISATION : focus sur la répartition des enseignements par blocs

## Analyse macroscopique

La répartition entre blocs de compétences / 540 heures : quelques indicateurs

<b>BLOC 1</b>	<b>Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation</b>	<b>Entre 90 et 120h</b>	<b>20 %</b>
<b>BLOC 2</b>	<b>Valoriser des activités et des projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation</b>	<b>Entre 30 et 45 h</b>	<b>8%</b>
<b>BLOC 3</b>	<b>Concevoir, animer et évaluer, en sécurité, des séances et des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure</b>	<b>Entre 340 et 400h</b>	<b>67%</b>
<b>BLOC 4</b>	<b>Conduire son parcours professionnel dans le secteur sportif</b>	<b>Entre 20 et 25h</b>	<b>5%</b>

# III. L'ORGANISATION : focus sur la répartition des enseignements par blocs et par compétences à enseigner

La répartition entre blocs de compétences / 540heures : quelques précisions

**BLOC 1 : Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation – entre 90 et 120heures (20%)**

Quantité horaires	Thématiques à enseigner	Compétences visées	Enseignants/ Intervenants	Lieu de développement des compétences	
				Etablissement scolaire	Structure de stage
Environ 60h	Maitriser la méthodologie de projet : Conception et mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Se repérer dans son territoire</li> <li>• Identifier les différents publics cibles</li> <li>• Repérer les demandes des publics accueillis ou des acteurs du territoire</li> <li>• Formuler des propositions de projets</li> </ul>	Enseignants EPS, STMS / AEPA, EP (Enseignement Pro – Eco gestion)	XX	XX
Environ 45h	Connaissances des publics (biologiques, physiologiques, motrices, sociales, intellectuelles, affectives...scientifiques : anatomie, physio pathologie...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Planifier et organiser un projet</li> <li>• Suivre les actions conduites dans le cadre du projet mis en œuvre</li> <li>• Remplir les obligations administratives</li> <li>• Analyser le projet conduit</li> <li>• Restituer les conclusions du projet à son responsable</li> </ul>	Enseignants EPS, STMS / AEPA, STMS/ASSP, SVT	XXX	X

### III. L'ORGANISATION : focus sur la répartition des enseignements par blocs et par compétences à enseigner

La répartition entre blocs de compétences / 540heures : quelques précisions

**BLOC 2 : Valoriser des activités et des projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation – entre 30 et 45 heures – 8%**

Quantité horaires	Thématiques à enseigner	Compétences visées	Enseignants/ Intervenants	Lieu de développement des compétences	
				Etablissement scolaire	Structure de stage
Environ 45h	Adopter une communication professionnelle Valoriser les projets et activités existants	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiquer des informations sur les activités proposées</li> <li>• Adapter sa communication aux caractéristiques et besoins des publics,</li> <li>• Sélectionner les outils de communication</li> <li>• Rédiger des contenus de communication</li> </ul>	Enseignants EPS, EP et/ou intervenants extérieurs (professionnels), français	XXX	X

# III. L'ORGANISATION : focus sur la répartition des enseignements par blocs et par compétences à enseigner

La répartition entre blocs de compétences / 540heures : quelques précisions

**BLOC 3 : Concevoir, animer et évaluer, en sécurité, des séances et des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure Valoriser des activités et des projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation – entre 340 et 400 heures – 67%**

Quantité horaires	Thématiques à enseigner	Compétences visées	Enseignants/ Intervenants	Lieu de développement des compétences	
				Etablissement scolaire	Structure de stage
180h	Développer les connaissances liées aux APS (pratique, connaissances théoriques, fondamentaux par domaines, mise en situation auprès des pairs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Définir les finalités d'un cycle de séances</li> <li>Définir les objectifs spécifiques, le contenu et le déroulement des séances</li> <li>Élargir ses pratiques à de nouvelles activités physiques et sportives</li> <li>Définir les conditions de réalisation d'une séance</li> </ul>	Enseignants EPS	XXX	XX
45h	Maîtriser la conception de séances, cycles (outils, objectifs, contenu...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vérifier les ressources humaines et matérielles nécessaires à la réalisation d'une séance</li> </ul>	Enseignants EPS	XXX	X
30h	Analyse de pratique (contenu, posture pro, activité du public : gestion de groupe)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accueillir les participants à une séance</li> <li>Présenter les règles à respecter au cours d'une séance</li> </ul>	Enseignants EPS	XXX	X
30h	Déontologie, connaissance des structures, code du sport (sécurité)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Animer une séance</li> <li>Repérer les risques, les freins ou les difficultés éventuelles rencontrées par les participants</li> </ul>	Enseignants EPS, EP (droit), enseignants STMG	XX	XX
60h	Mise en situation d'animation auprès de publics variés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Analyser une séance</li> <li>Evaluer un cycle de séances</li> </ul>	Enseignants EPS	XX	XX
22.5h	Accompagnement personnalisé (fiches synthèse, dossiers, entretien individuel)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Définir les objectifs spécifiques, le contenu et le déroulement des séances</li> <li>Élargir ses pratiques à de nouvelles activités physiques et sportives</li> </ul>	Enseignants EPS, documentaliste,	XXX	X

# III. L'ORGANISATION : focus sur la répartition des enseignements par blocs et par compétences à enseigner

La répartition entre blocs de compétences / 540heures : quelques précisions

**BLOC 4 : Conduire son parcours professionnel dans le secteur sportif** entre 20 et 25 heures – 5%

Quantité horaires	Thématiques à enseigner	Compétences visées	Enseignants/ Intervenants	Lieu de développement des compétences	
				Etablissement scolaire	Structure de stage
22,5h	Développer les connaissances liées à un parcours de formation/poursuite d'étude dans le secteur sportif (participation à des forums, séances d'orientation...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inscrire son activité dans l'environnement du secteur sportif</li> <li>• S'intégrer dans une équipe</li> <li>• Formaliser son projet professionnel</li> <li>• Assurer une veille des actions de formations et de professionnalisation pour faire évoluer son projet professionnel</li> <li>• Repérer les opportunités d'emploi dans le secteur sportif</li> </ul>	Enseignants EPS, documentaliste, psy EN, CIO...	XXX	X

# III. L'ORGANISATION : focus sur la répartition des enseignements par blocs et par compétences à enseigner en fonction des choix d'alternance

## Exemple 1 : modalités 1 et 2 : 18h de cours au lycée / 12h de PFMP filées et/ou massée

Bloc 1 Entre 90 à 120h			Bloc 2 Entre 30 à 45h			Bloc 3 Entre 340 heures et 400 heures			Bloc 4 Entre 20 et 25 heures		
Quantité horaires	Thématiques à enseigner	Heures hebdomadaires indicatives	Quantité horaires	Thématiques à enseigner	Heures hebdomadaires indicatives	Quantité horaires	Thématiques à enseigner	Heures hebdomadaires indicatives	Quantité horaires	Thématiques à enseigner	Heures hebdomadaires indicatives
Environ 60h	Maitriser la méthodologie de projet : Conception et mise en œuvre	Environ 2h	Environ 45h	Adopter une communication professionnelle Valoriser les projets et activités existants	Soit 1h30 environ	180h	Développer les connaissances liées aux APS (pratique, connaissances théoriques, fondamentaux par domaines, mise en situation auprès des pairs)	6h/semaine (2 heures par domaine : APEC, APEN, APJS)	22,5h	Développer les connaissances liées à un parcours de formation/poursuite d'étude dans le secteur sportif (participation à des forums, séances d'orientation...)	1h30 par quinzaine
Environ 45h	Connaissances des publics (biologiques, physiologiques, motrices, sociales, intellectuelles, affectives...scientifiques : anatomie, physio pathologie...)	Environ 1h30				45h	Maitriser la conception de séances, cycles (outils, objectifs, contenu...)	1h30			
						30h	Analyse de pratique (contenu, posture pro, activité du public : gestion de groupe)	1h			
						30h	Déontologie, connaissance des structures, code du sport (sécurité)	2h/15aine			
						60h	Mise en situation d'animation auprès de publics variés	2h			
						22.5h	Accompagnement personnalisé (fiches synthèse, dossiers, entretien individuel)	1h30/15aine			

# III. L'ORGANISATION : focus sur la répartition des enseignements par blocs et par compétences à enseigner en fonction des choix d'alternance

Exemple 2 : 27h de cours au lycée par semaine durant 20 semaines / 12 semaines de PFMP massée

Bloc 1 Entre 90 à 120h			Bloc 2 Entre 30 à 45h			Bloc 3 Entre 340 heures et 400 heures			Bloc 4 Entre 20 et 25 heures		
Quantité horaires	Thématiques à enseigner	Heures hebdomadaire s indicatives	Quantité horaires	Thématiques à enseigner	Heures hebdomadaire s indicatives	Quantité à horaires	Thématiques à enseigner	Heures hebdomadaire s indicatives	Quantité horaires	Thématiques à enseigner	Heures hebdomadaire s indicatives
Environ 60h	Maîtriser la méthodologie de projet : Conception et mise en œuvre	Environ 3h	Environ 45h	Adopter une communication professionnelle Valoriser les projets et activités existants	En quinzaine : 1 semaine à 2h, une semaine à 2h30	180h	Développer les connaissances liées aux APS (pratique, connaissances théoriques, fondamentaux par domaines, mise en situation auprès des pairs)	9h/semaine (3 heures par domaine : APEC, APEN, APJS)	20h	Développer les connaissances liées à un parcours de formation/poursuite d'étude dans le secteur sportif (participation à des forums, séances d'orientation...)	1h
Environ 45h	Connaissances des publics (biologiques, physiologiques, motrices, sociales, intellectuelles, affectives...scientifiques : anatomie, physio pathologie...)	En quinzaine : 1 semaine à 2h, une semaine à 2h30				45h	Maîtriser la conception de séances, cycles (outils, objectifs, contenu...)	En quinzaine : 1 semaine à 2h, une semaine à 2h30			
						30h	Analyse de pratique (contenu, posture pro, activité du public : gestion de groupe)	1h30			
						30h	Déontologie, connaissance des structures, code du sport (sécurité)	1h30			
						60h	Mise en situation d'animation auprès de publics variés	3h			
						25h	Accompagnement personnalisé (fiches synthèse, dossiers, entretien individuel)	En quinzaine : 1 semaine à 1h, une semaine à 1h30			
105h			45h			370h			20h		

# III. L'ORGANISATION : focus sur la répartition des enseignements par blocs et par compétences à enseigner en fonction des choix d'alternance

Exemple 3 : 20h de cours au lycée durant 27 semaines + PFMP 8h filée et 150h massée

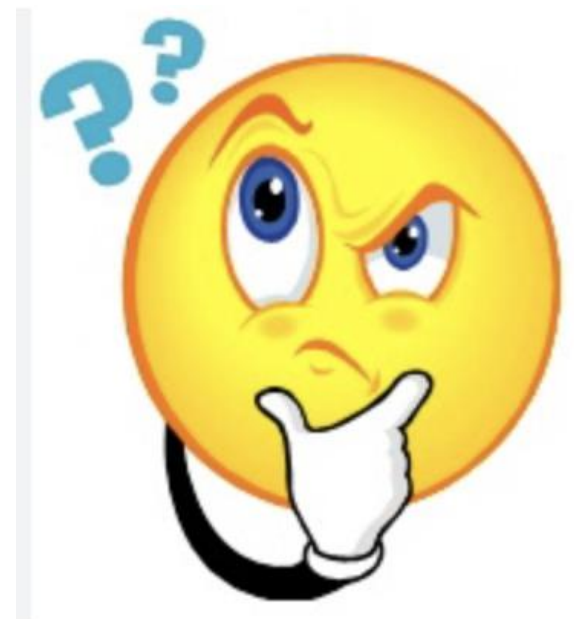
Bloc 1 Entre 90 à 120h			Bloc 2 Entre 30 à 45h			Bloc 3 Entre 340 heures et 400 heures			Bloc 4 Entre 20 et 25 heures		
Quantité horaires	Thématiques à enseigner	Heures hebdomadaires indicatives	Quantité horaires	Thématiques à enseigner	Heures hebdomadaires indicatives	Quantité horaires	Thématiques à enseigner	Heures hebdomadaires indicatives	Quantité horaires	Thématiques à enseigner	Heures hebdomadaires indicatives
54h	Maitriser la méthodologie de projet : Conception et mise en oeuvre	2h	40h30	Adopter une communication professionnelle Valoriser les projets et activités existants	1h30	162h	Développer les connaissances liées aux APS (pratique, connaissances théoriques, fondamentaux par domaines, mise en situation auprès des pairs)	6h/semaine (3 heures par domaine : APEC, APEN, APJS)	20h15	Développer les connaissances liées à un parcours de formation/poursuite d'étude dans le secteur sportif (participation à des forums, séances d'orientation...)	1h30 en quinzaine Ou en quinzaine : 1 h / 2h
54h	Connaissances des publics (biologiques, physiologiques, motrices, sociales, intellectuelles, affectives...scientifiques : anatomie, physio pathologie...)	2h				40h30	Maitriser la conception de séances, cycles (outils, objectifs, contenu...)	1h30			
						27h	Analyse de pratique (contenu, posture pro, activité du public : gestion de groupe)	1h			
						27h	Déontologie, connaissance des structures, code du sport (sécurité)	1h			
						81h	Mise en situation d'animation auprès de publics variés	3h			
						33h45	Accompagnement personnalisé (fiches synthèse, dossiers, entretien individuel)	En quinzaine : 1h ou 1h30			
108h			40.5h			371.25h			20.25h		

# III. L'ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS : exemple microscopique, à l'échelle d'établissement : ruban pédagogique

Périodes		Bloc 1 : Projet d'animation (U1)	Bloc 2 : Communication & Valorisation (U2)	Bloc 3 : Animation & Sécurité (U3)	Bloc 4 : Parcours Pro (U4)
P1 : Immersion & Diagnostique (Sept-Oct)	<b>Recherche de stage, documents administratifs, EPMS, connaissances des étudiants, présentation de la formation, auto-évaluation des compétences</b>	<b>Diagnostic de structure</b> : Méthodologie du diagnostic, analyse du territoire et des publics cibles, analyse de la structure	<b>Les bases de la communication</b> : Panorama des outils de la structure. Charte graphique et ton employé. Analyse de la signalétique et de l'accueil en structure sportive	<b>Sécurité &amp; Fondamentaux</b> : Cadre réglementaire, sécurité active/passive. Prise en main des groupes. Sécurité des équipements. Anatomie/physiologie de base	<b>Positionnement</b> : Bilan des compétences initiales. Droits et devoirs du stagiaire. Statuts de l'éducateur. Les conventions collectives. Ethique
P2 : Conception & Lancement (Nov-Déc)	<b>Le candidat observe le fonctionnement de la structure et observe son tuteur. Prise en compte des besoins de la structure</b>	<b>Élaboration du projet</b> : Rédaction des objectifs, Budgétisation et planification (échancier)	<b>Stratégie de valorisation</b> : Création de supports simples (flyers, posts réseaux sociaux) pour le projet. Utilisation de logiciels simples (Canva)	<b>Cycles de découverte</b> : Initiation aux 3 domaines (Jeux, Entretien, Pleine Nature). Préparation de fiches de séances. Conception de séances	<b>Environnement institutionnel</b> : Acteurs du sport (État, Fédérations, Collectivités). Cartographie institutionnelle. Comprendre le fonctionnement des associations et des collectivités.
P3 : Mise en œuvre & Pilotage (Jan-Fév)	<b>Le candidat co-anime avec le tuteur.</b>	<b>Gestion opérationnelle</b> : Suivi des indicateurs, gestion des imprévus, logistique et administration.	<b>Communication adaptée</b> : Adapter son discours aux publics spécifiques (seniors, jeunes, handicap). Stratégie de diffusion, ciblage. Community manager (réseaux sociaux)	<b>Animation &amp; Variété</b> : Diversification des supports techniques. Élargissement des pratiques (MAPS). Pédagogie différenciée	<b>Travail en équipe</b> : Communication interne, réunions de coordination. Veille formation.
P4 : Évaluation & Ajustement (Mars-Avril)	<b>Le candidat anime ses propres séances.</b>	<b>Analyse de projet</b> : Création d'outils de mesure. Utilisation outils d'évaluation quantitative et qualitative. Rédaction du rapport final.	<b>Rétroaction</b> : Analyse de l'impact des actions de communication menées. Fidélisation des adhérents/usagers	<b>Expertise pédagogique</b> : Évaluation des cycles de séances. Remédiation pédagogique. Élargissement des activités MAPS	<b>Insertion Pro</b> : CV, lettre de motivation, simulations d'entretien d'embauche.
P5 : Certification & Bilan (Mai-Juin)	<b>Le candidat prépare une séquence d'apprentissage complète</b>	<b>Soutenance blanche U1</b> : Préparation à l'oral, restitution des conclusions au responsable.	<b>Validation U2</b> : Finalisation du dossier de valorisation.	<b>Certification U3</b> : Mise en situation professionnelle (MSP) d'animation en sécurité.	<b>Bilan final</b> : Formalisation du projet pro post-diplôme. Veille réglementaire.
<b>Points de vigilance</b>					
<b>Pédagogie de l'alternance</b> : Le stagiaire doit impérativement avoir un projet réel en structure pour nourrir l'U1 et l'U2. Les 12 semaines de formation en milieu professionnel prévues par l'arrêté doivent être réparties sur l'année pour permettre la conception et la réalisation de ce projet.					
<b>Transversalité</b> : L'U3 (Animation) est le moteur. Les séances animées en structure servent de "laboratoire" pour tester les outils appris en formation.					
<b>Sécurité (U3)</b> : C'est le point de vigilance non négociable. Un stagiaire ne sachant pas identifier un risque en P1 ne pourra pas valider ses cycles en P3. Cela permet au stagiaire de valider les EPMS					
<b>Les 3 domaines MAPS</b> : Assurez-vous que les enseignements techniques couvrent bien les trois familles d'activités (Activités Physiques d'Entretien Corporel, Activités Physiques en Espace Naturel, Activités Physiques et Jeux Sportifs).					

# DES QUESTIONS ?

Sur la mise en œuvre



# C'est l'heure de la pause !



15 minutes

# FOCUS SUR LE PILOTAGE ACADÉMIQUE

Delphine Plancq  
Amelle Chouikh



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

IGÉSR

INSPECTION GÉNÉRALE  
DE L'ÉDUCATION, DU SPORT  
ET DE LA RECHERCHE

# PILOTAGE ET COORDINATION

UNE DEMARCHE PARTENARIALE  
AVEC LES ACTEURS INSTITUTIONNELS,  
OPÉRATIONNELS, APPUI



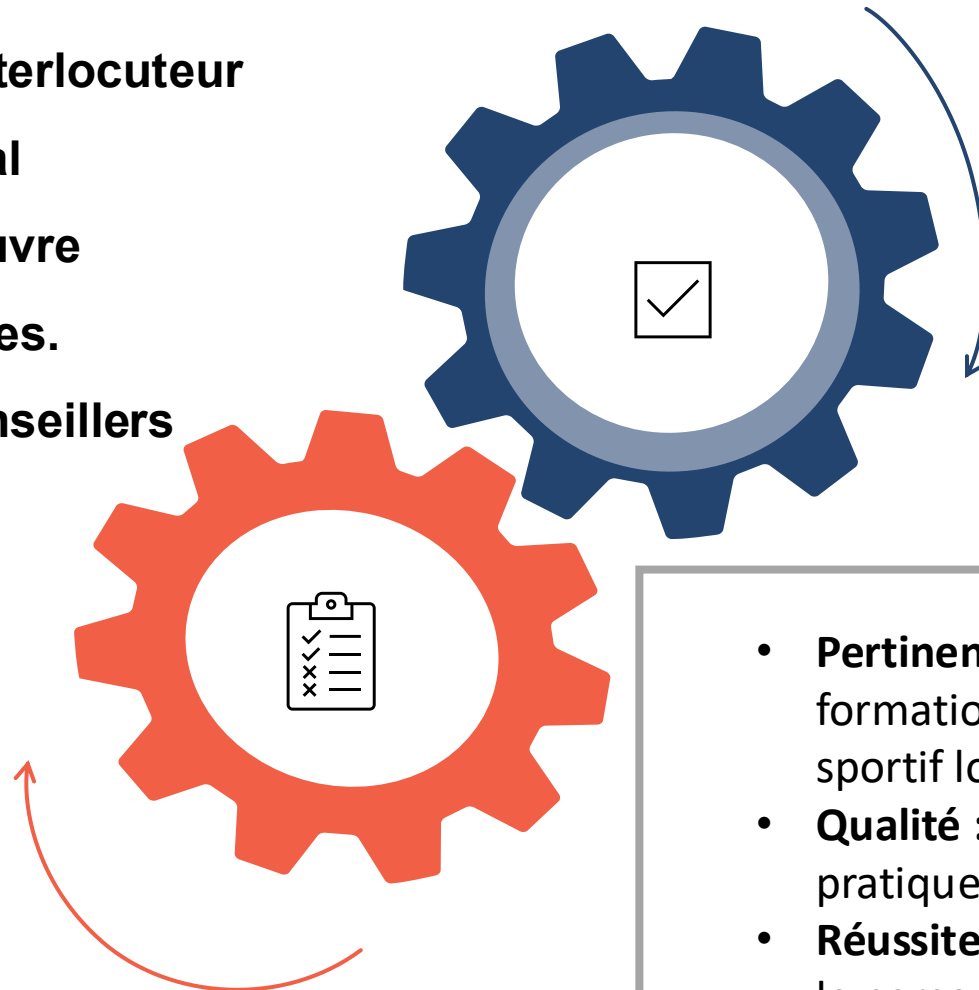
L'organisation du pilotage du Certificat de Spécialisation Encadrement dans le Secteur Sportif (CSE2S) s'appuie sur une diversité d'acteurs : les acteurs institutionnels et stratégiques, d'une part, et les acteurs opérationnels et appuis transversaux, d'autre part, sous l'autorité du Recteur.

**Le Recteur de région académique** est l'interlocuteur privilégié du président du conseil régional et du préfet de région dans la mise en œuvre des politiques publiques interministérielles.

**Les IA-IPR – IEN** agissent en tant que conseillers du Recteur et veillent à la mise en œuvre de la politique éducative.

**Acteurs opérationnels et appuis transversaux**

**Acteurs institutionnels et stratégiques**



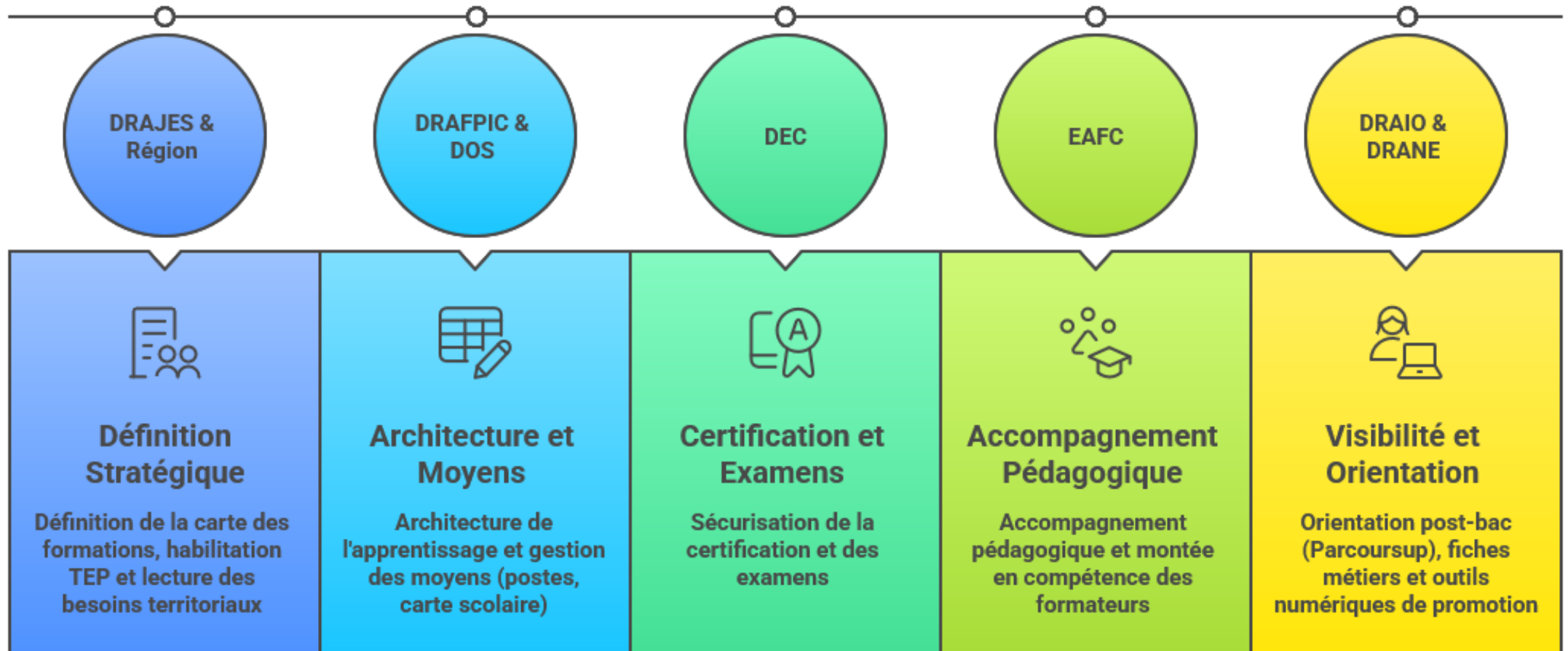
- **Pertinence** : Adéquation entre formation et besoins du marché sportif local.
- **Qualité** : Harmonisation des pratiques pédagogiques
- **Réussite** : Un maillage qui sécurise le parcours du jeune de l'orientation à l'emploi.

# Pilotage Stratégique – Le cadre et l'impulsion

- **Un pilotage institutionnel intégré pour un déploiement cohérent pour assurer une sécurisation du parcours.**
  - ✓ **Pilotage politique et réglementaire = Le « Quoi » ?**
    - **DRAJES et Région** : Définition de la carte des formations, habilitation TEP et lecture des besoins territoriaux (employabilité).
    - **DRAFPIC et DOS** : **Architecture de l'apprentissage** et gestion des moyens (postes, carte scolaire).
  - ✓ **Ingénierie et qualité = Le « Comment » ?**
    - **DEC** : **Sécurisation de la certification et des examens.**
    - **EAFC** : Accompagnement pédagogique et montée en compétence des formateurs.
  - ✓ **Visibilité et flux = Le « Pour qui » ?**
    - **DRAIO et DRANE** : Orientation post-bac (Parcoursup), fiches métiers et outils numériques de promotion.

# Pilotage stratégique – Le cadre et l’impulsion

## Pilotage Institutionnel Intégré pour un Déploiement Cohérent

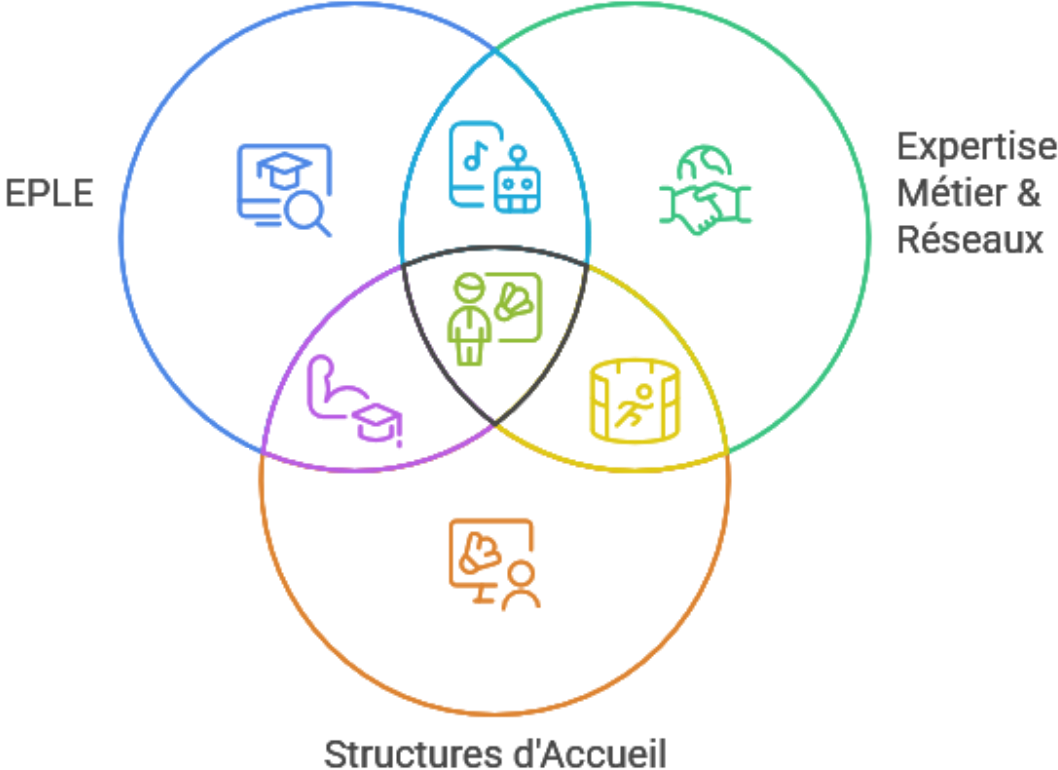


# L'Opérationnalisation – Le terrain et l'expertise

- **Un écosystème territorial au service de la professionnalisation:**
  - ✓ **Le cœur pédagogique au sein des EPLE :**
    - **Chefs d'établissement et DDFPT :** Pilotage de proximité et coordination des équipes.
    - **Équipes enseignantes :** Mise en œuvre des UF2S/CS et suivi individuel des jeunes.
  - ✓ **L'expertise métier et réseaux :**
    - **SDJES :** Le lien indispensable avec le tissu associatif (tuteurs, cartes pro).
    - **GRETA & CREPS :** Ingénierie de formation continue, ingénierie financière et expertise TEP.
  - ✓ **Les structures d'accueil = L'immersion :**
    - **Les structures :** Associations, Clubs, collectivités, bases de loisirs, secteur santé.
    - **Les PFMP comme pivot :** Transformation du jeune en futur professionnel.
  - ✓ **L'appui transversal (SRAES), aide au pilotage :**
    - **Mesurer pour agir :** Suivi des cohortes, taux de réussite et insertion professionnelle.
    - **Lecture** des besoins académiques par l'analyse statistique.

# L'Opérationnalisation – Le terrain et l'expertise

## La Puissance de la Collaboration pour la Professionnalisation



# Le rôle des inspecteurs dans le pilotage

- Coordonner les actions et assurer la liaison entre les acteurs et les services
- Identifier la spécificité du contexte territorial en terme de dynamique partenariale et d'employabilité dans le secteur sportif
- Tenir compte de la dynamique collaborative des équipes et des ressources humaines
- Prendre en compte la continuité avec l'UF3S
- Favoriser l'accessibilité et la continuité de parcours des jeunes en veillant à une répartition équilibrée des établissements porteurs à l'échelle académique/région académique
- Répondre à la spécificité d'un territoire / veiller à la qualité et à la variété des infrastructures sportives pour assurer et équilibrer l'offre de formation
- Communiquer et pérenniser les CS existants en leur assurant un vivier suffisant (site, portes ouvertes, flyers, réunions EPLE et extérieures, séminaires avec des professionnels du secteur)
- Faciliter les conditions d'accueil (internat, mobilité, ...) et de mise en stage (PFMP / tutorat, ...)
- Accompagner la mise en œuvre et le suivi des équipes en proximité (formation, suivi de cohortes, ...)
- ...

# LA COOPÉRATION « JEUNESSE ET SPORTS » ET ÉDUCATION NATIONALE : UN LEVIER INCONTOURNABLE

M. Ulysse PERRIN MORALES, responsable du pôle Métiers de  
l'animation et du sport - DRAJES Hauts de France

Mme Emmanuelle BELPAIRE, cheffe du bureau emploi, métiers et  
diplômes du sport et de l'animation - Direction des sports

## Spécialité « E2S option multi-activités physiques ou sportives pour tous » - Rôle de la DRAJES

- Contexte de déploiement maîtrisé du CS E2S rénové et d'une cohérence et continuité d'offre de formation régionale
- Procédure d'ouverture de formation et d'organisation des TEP co-élaborée entre IA IPR d'EPS et DRAJES:
  - création d'outils communs pour faciliter la délégation de l'organisation des TEP ;
  - co-participation (avec DRAFPIC, et DRAIO) à une procédure d'avis d'ouverture pour éclairer la « décision Recteur »



# La délégation de l'organisation des TEP

Dès lors que les TEP du CS E2S rénové sont les mêmes que ceux du BPJEPS MAPST, la DRAJES, au-delà de la délégation, vient superviser leur organisation et apporter un appui technique

## Mise à disposition d'outils :

- Convention de délégation de l'organisation des TEP
- Demande de conventionnement
- Note de cadrage / Vade Mecum
- Cahier des charges matériel et humain
- Grille d'évaluation

**Convention de délégation de l'organisation des Tests d'Exigences  
Préalables (TEP) à l'entrée en formation pour le diplôme  
BPJEPS Educateur Sportif – mention « multi-activités physiques  
ou sportives pour tous » :**

Vu le code du sport et notamment les articles R.212-10-17 et A.212-35 ;

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

Vu l'arrêté du 9 novembre 2024 portant création de la mention « multi-activités physiques ou sportives pour tous » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif »,

Vu l'arrêté du 2 décembre 2025 portant création de la spécialité « encadrement secteur sportif option multi-activités physiques ou sportives pour tous » de certificat de spécialisation et fixant ses modalités de délivrance

Sur proposition des services de la DRAJES, entre :

La Rectrice de Région académique Hauts-de-France représentée par la Direction Régionale, Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports  
Située 75 rue de la Vallée, Bat C – 6<sup>ème</sup> étage, 80039 AMIENS  
ci-après désignée DRAJES

Et

Lycée XXX

## Demande de conventionnement

**Objet :** Demande de conventionnement pour l'organisation des Tests d'Exigences Préalables (TEP) à l'entrée en formation pour le certificat de spécialisation, spécialité « encadrement secteur sportif option multi-activités physiques ou sportives pour tous » (CS E2S).

Madame, Monsieur,

Je soussigné(e) [Nom, Prénom], agissant en qualité de [fonction] de l'établissement [nom de l'établissement], situé [adresse complète], ai l'honneur de solliciter auprès de vos services le conventionnement de notre établissement pour l'organisation des Tests d'Exigences Préalables (TEP) à l'entrée en formation du certificat de spécialisation « encadrement du secteur sportif option multi activités physiques ou sportifs pour tous »

Notre établissement dispose des moyens humains, matériels et pédagogiques nécessaires à la bonne organisation des TEP, notamment :

- Des installations sportives conformes aux exigences réglementaires ;
- Des personnels qualifiés et habilités pour l'évaluation des candidats ;
- Une organisation garantissant l'égalité de traitement, la sécurité des participants et la fiabilité des résultats.

À ce titre, nous nous engageons à respecter l'ensemble des obligations liées au conventionnement, et à transmettre à vos services, dans les délais impartis, les documents et résultats afférents à l'organisation des tests.

Dates Prévisionnelles, lieux et contacts :

Dates	Horaires	Lieux	Contacts	Téléphones	E-mails

Fait à .....

Tampon et signature du chef d'établissement :

Le .....

NB : Merci de bien vouloir nous adresser cette demande de conventionnement, accompagnée du modèle de convention complété et signé par vos soins « en format word » à : [drajes-pmas@region-academique-hdf.fr](mailto:drajes-pmas@region-academique-hdf.fr)

# LA DIRECTION DES SPORTS, MINISTÈRE CERTIFICATEUR HISTORIQUE

CSE2S adossé au BPJEPS MAPS → Trois éléments essentiels à partager :

- Tests d'exigences préalables,
- EPMSP
- Carte professionnelle.

## Sessions de TEP

- Habilitation de l'établissement sur un diplôme JEPS
- Convention régionale avec la DRAJES
- Convention avec un organisme de formation habilité à dispenser une formation JEPS

# Obligations des apprenants

Articles L212-1 à L212-8 du code du sport



Qualification



Honorabilité



Déclaration



# Obligations des apprenants

- Obligation de satisfaire aux Exigences Préalables à la Mise en Situation Professionnelle (EPMSP) : [article R212-10-20 du code du sport](#)
- pièces à fournir pour la déclaration, dont l'attestation de réussite aux EPMSP [Article A212 76 du code du sport](#)
- Pour les diplômes JEPS, chaque arrêté de mention prévoit les modalités de ces EPMSP : exemple Art. 5 de l'arrêté de [BPJEPS \(activités du tennis de table](#)

## La suite demain ...

- Précisions pour le temps de questions / réponses :
  - **EXCLUSIVEMENT** focalisé sur le CS E2S
  - Différents groupes par académies et régions académiques

	RÉGIONS	ACADEMIES
<b>GROUPE 1</b>	Hauts de France – Normandie - Bretagne Pays de la Loire	LILLE, AMIENS, NORMANDIE, RENNES, NANTES
<b>GROUPE 2</b>	Grand Est – Bourgogne Franche Comté – Auvergne - Rhône-Alpes	NANCY-METZ, REIMS, STRASBOURG, DIJON, BESANÇON, GRENOBLE, LYON, CLERMONT-FERRAND
<b>GROUPE 3</b>	Occitanie – Nouvelle Aquitaine – Provence Alpes Cotes d’Azur - Centre	MONTPELLIER, TOULOUSE, LIMOGES, BORDEAUX, POITIERS, ORLÉANS-TOURS, AIX-MARSEILLE, NICE
<b>GROUPE 4</b>	Ile de France – Corse – Outre Mer	PARIS, CRÉTEIL, VERSAILLES, CORSE, GUYANE, GUADELOUPE, MARTINIQUE, RÉUNION, MAYOTTE POLYNÉSIE, NOUVELLE CALÉDONIE

# MERCI À TOUTES ET À TOUS

A DEMAIN – 14h

CONNEXION RECOMMANDÉE UN PEU AVANT (ouvert dès 13h45)

Répartitions dans les différents groupes : venez avec vos questions.  
Temps d'échange possible avec deux d'entre nous.

On se retrouve en plénière à 15h15 – Lien plénière.

**BONNE FIN DE JOURNÉE**